

Le site des Choisinets revient de loin ! (1^{re} partie)



Les Choisinets vus du ciel



Ancienne tour et communauté des sœurs à l'orphelinat Sainte-Marie des Choisinets

Bien exposé sur le versant sud de la vallée du Langouyrou le petit hameau des Choisinets surprend : les quelques maisons restaurées avec goût semblent écrasées par une belle église tout récemment restaurée et les ruines imposantes d'un orphelinat construit au mitan du XIX^e siècle sur les ruines d'un château médiéval.

Dans cet article, mon propos n'est pas de vous présenter l'histoire complète de ce site dont la première mention date de l'an 998 où, dans un acte qui marque la fondation de la ville de Langogne, le comte Étienne de Gévaudan cite le mas de Caucinus devenu Chauzines puis Choisinets comme dépendance de la toute petite cité. Je souhaite seulement vous conter les péripéties qui, depuis près de 250 ans, ont façonné ce site exceptionnel et qui ont bien failli l'emporter.

Au lendemain de la Révolution française, le modeste marquisat des Choisinets, après bien des vicissitudes et un désintérêt relatif de ses propriétaires successifs domiciliés ailleurs que dans le château est en ruine. Ne subsistent que deux tours et un bâtiment qui abrite le fermier d'un vaste domaine de 227 hectares, propriété de la famille de Crussol depuis 1690. En 1840, Antoine Bonnefille, agriculteur dans un hameau voisin, se porte acquéreur du domaine mais, sans descendance, va complètement bouleverser l'histoire de ce lieu.

L'orphelinat Sainte-Marie des Choisinets : une œuvre remarquable brutalement interrompue

Les époux Bonnefille voulant faire œuvre de bienfaisance confient leur domaine à l'abbé Favier, vicaire à Langogne, qui s'engage à créer un orphelinat en ces lieux. L'abbé Favier se lance dans cette entreprise mais devant l'immensité de la tâche, il sollicite les Frères des Écoles Chrétiennes qui, après un refus en 1852, acceptent en 1860 de prendre en

charge l'orphelinat et en deviennent propriétaires.

L'orphelinat, désigné alors sous le vocable de «colonie agricole des Choisinets» prend de l'importance et compte jusqu'à 49 pensionnaires dont l'emploi du temps est partagé entre l'enseignement des Frères et les travaux sur l'exploitation agricole qui comptait en 1860 un cheptel composé de 50 bêtes à cornes (vaches), 6 paires de boeufs et 300 bêtes à laine (brebis). Les revenus de l'exploitation et de nombreux dons permettent de créer un ensemble bâti impressionnant dominé par l'église flanquée de deux clochers.

Mais en 1904, deux événements portent un coup d'arrêt brutal à cette communauté : d'abord la loi du 7 juillet, supprimant l'enseignement congréganiste, dite loi Combes, qui conduit à la fermeture de l'orphelinat considéré comme établissement scolaire en 1908 et au départ des Frères en Espagne. Ensuite un incendie détruit le 7 août granges et écuries, emportant également toutes les récoltes stockées.

Une page était tournée...

CHAPITRE I^{er}. — Biens de la Fabrique paroissiale des Choisinets

NUMÉROS D'ORDRE.	DESCRIPTION DES BIENS.	ESTIMATION
1	Un grand autel en marbre (revesti par la famille Roche de Châteauneuf)	un immeuble
2	Un croix en cuivre du grand autel	80 "
3	Les chaudières " " à 10 ^e lieu, etc.	60 "
4	Une table de communion en fer	400 "
5	Une confessionnal en bon état	150 "
6	Deux lustres (revesti par M ^{lle} Boulquier)	un immeuble
7	Une chaise en bois sculpté (revesti par M ^{lle} Roy)	un immeuble
8	Deux bancs pour le chœur (revesti par l'orphelinat)	un immeuble
9	Deux bancs à 10 ^e lieu, etc.	160 "
10	Un chœur de croix (revesti par la famille Roche de Châteauneuf)	un immeuble
11	Un grand crucifix	60 "
12	Une croix en fer à 10 ^e lieu, etc.	

Inventaire des biens des Choisinets

La période des mille dangers

Suite à la décision de fermeture, les biens de l'orphelinat sont mis sous séquestre dans l'attente de la liquidation judiciaire. Un inventaire des biens est donc décidé et réalisé le 24 novembre 1906 par le percepteur de Langogne. Pour sauver ce qu'ils peuvent, les habitants des Choisinets émettent une protestation jointe au procès-verbal d'inventaire ; sur cet inventaire les objets et meubles contestés sont notés «pour mémoire» et donc non comptabilisés.

Les orphelins et les Frères partis, les bâtiments non entretenus se dégradent rapidement et dès 1911, le directeur des Domaines alerte le Préfet par lettre du 2 mars sur la dangerosité de l'église ; «... et dans ces conditions de vous proposer de vouloir bien...prescrire la fermeture de la chapelle en raison du danger public que constitue l'état de délabrement du clocher».

L'abandon des bâtiments aiguise les appétits du conseil municipal qui voit là l'occasion de récupérer à peu de frais des locaux pour y installer l'école devenue insalubre et les services d'assistance et de bienfaisance de la commune ; il vote, à l'unanimité, le principe de l'achat le 1^{er} octobre 1912. Pourtant ce projet bien engagé ne verra jamais le jour...que s'est-il passé ? En tout cas les bâtiments laissés à l'abandon poursuivent leur dégradation...

Il faut attendre 1922 pour voir arriver la vente aux enchères, réalisée à Paris le 3 mai. L'ensemble des bâtiments et les 230 hectares de terres qui l'entourent sont mis à prix pour 300 000 francs «avec entrée en jouissance immédiate». Le domaine est ainsi acquis par M. Thérond, marchand de bois à Langogne, il y installe un fermier pour l'exploitation des terres mais se désintéresse de l'église et des bâtiments de l'orphelinat...

VENTE SUR PUBLICATIONS JUDICIAIRES

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISEUR

En l'audience des criées du Tribunal civil de première instance du département de la Seine, séant au Palais de Justice, à Paris, salle des criées, à quatorze heures

EN UN SEUL LOT

DU

Domaine des Choisinets

Situé communes de
ST-LOUR-DE-MERCOIRE et de LUC (Lozère)
(230 hectares environ)

L'ADJUDICATION AURA LIEU

le SAMEDI 13 MAI 1922, à quatorze heures

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :
Qu'en exécution d'un jugement rendu par la Chambre du Conseil du Tribunal civil de la Seine, le vingt-neuf avril mil neuf cent vingt-deux, enregistré,
6° Un Bâtiment à usage d'école, élevé d'un rez-de-chaussée et d'un étage ;
7° Diverses autres constructions à usage de moulin, boulangerie, forge, etc.
B) Des Terres, Prés, Pâturages,

Vente des Choisinets en 1922

Lettre achat du conseil municipal

de ST-LOUR
de Mercoire

Extrait

Du registre des Délibérations du Conseil municipal de la Commune de St-LOUR de Mercoire (Lozère)

L'an mil neuf cent douze, le vingt-neuf septembre à huit heures du matin le conseil municipal de la Commune de St-LOUR de Mercoire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Vincent Roux maire.
Présents : Dancette, Leygon, Coissier, Veyret, Comu, Fournier, Martin, Baffie.

M. le maire expose au conseil qu'il serait avantageux pour la Commune de St-LOUR de Mercoire d'acquiescer le domaine des Choisinets ayant appartenu à l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes et dont la liquidation serait imminente, l'acquisition par la Commune de St-LOUR de Mercoire et l'administration du domaine séquestre.

Cette acquisition dit M. le Maire aurait pour but d'abord l'installation de l'école publique des Choisinets dont le local appartient au domaine. Ses baux plus serait attribué aux services d'assistance et de bienfaisance de la Commune de St-LOUR de Mercoire.

M. le maire indique ensuite que les ressources nécessaires pour le paiement du dit domaine seraient assurées :

- 1° Par la vente d'une coupe de bois qui représenterait une somme très importante ;
- 2° Par une imposition communale qui serait à déterminer ultérieurement. M. le maire prie le conseil d'adopter les délibérations à ce sujet.

Le Conseil

Après avoir discuté la question.

Considérant que l'acquisition du domaine des Choisinets serait une affaire excellente pour la commune en ce sens que la famille ne manquerait pas d'avantages considérables dont elle est actuellement privée ;